

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2017

Le 27 novembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Bernard GRISON), Hubert BONNET (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD, Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE,

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°3 du budget principal qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 160 000,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à -9 000,00 €

En fonctionnement, cette délibération permet

- d'augmenter les crédits du compte 615221-0205 (100k€) pour financer des travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments de la Communauté de Communes ;
- de prévoir les crédits au compte 65548-8200 (60k€) pour financer la participation de la CCDSV à la liquidation des créances issues à la dissolution du Syndicat mixte Avenir Dombes Saône (CDDRA).
Cette écriture est équilibrée par la mobilisation des crédits du compte 73111-01 (-160k€) obtenus sur les rôles supplémentaires de taxes foncière et d'habitation jusqu'à octobre 2017 ;
- d'augmenter les crédits du compte 6226-90110 (15k€) pour financer les honoraires d'avocats notamment nécessaires à l'étude des conditions de sortie du traité de concession pour l'aménagement du Parc d'activité de Montfray à Fareins, signé avec la SERL.
Cette écriture est équilibrée par la réduction des crédits en investissement de l'opération 78 aménagement du Parc d'activité de Montfray à Fareins grâce aux virements entre sections.

En investissement, il s'agit :

- de réduire les crédits de l'opération 78 du compte 2315-90110 (-15k€) pour financer les honoraires d'avocats notamment nécessaires à l'étude des conditions de sortie du traité de concession pour l'aménagement du Parc d'activité de Montfray à Fareins grâce au virement entre sections,
- d'augmenter en dépenses et en recettes le compte 165-8252 (+6k€) Dépôts et cautionnements nécessaire à l'enregistrement et au remboursement des cautions versées par les résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage. Cette écriture équilibrée se justifie par une fréquentation de l'aire d'accueil plus importante que prévue.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n°3 du Budget Principal 2017 suivante :

				FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D	65	65548	8200	Contribution aux organismes de regroupement	60 000.00		Participation de la CCDSV à la liquidation des créances de l'ex-CDDRA (loyers, remboursement ligne de trésorerie...) partagé entre 3 CC (CCDSV CCVDS et CCDD) à payer à la CCDD
D	011	615221	0205	Entretien de bâtiments	100 000.00		Augmentation de crédits pour financer des travaux de remise aux normes des bâtiments de la communauté.
R	73	73111	01	Taxes foncières et d'habitation		160 000.00	Equilibre budgétaire
D	023	023	01	Virement à la section d'investissement	-15 000.00		Augmentation de crédits pour financer les honoraires d'avocat pour étudier les conditions de sorties du traité de concession signé avec la SERL
D	011	6226	90110	Honoraires	15 000.00		
				TOTAL	160 000.00	160 000.00	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D	78	23	2315	90110	Autres groupements bâtiments et installations parc d'activité de Montfray à Fareins	-15 000.00		Réduction de crédits pour financer les honoraires d'avocat pour étudier les conditions de sorties du traité de concession signé avec la SERL
R	021	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		-15 000.00	
D	HO	16	165	8252	Dépôt et cautionnement	6 000.00		Augmentation du montant des encaissements et décaissements des cautions versées par les gens du voyage
R	HO	16	165	8252	Dépôt et cautionnement		6 000.00	
					TOTAL	-9 000.00	-9 000.00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171127-2017C114-FI

Affichage le :

3 0 NOV. 2017

3 0 NOV. 2017 A Trévoux, le 27/11/2017

Le Président,
Bernard GRISON


